



problème de vente d'un véhicule

Par **automatic**, le **16/06/2025** à **19:09**

bonsoir , j'ai vendu un véhicule en septembre 2023 , l'acheteur a eu quelques problèmes sans pour autant faire une procédure de vice caché , car il a fait des réparations lui même sans passé par un garagiste de plus il ne fourni pas non plus de factures d'achat de pièces , il a depuis revendu ce véhicule en Mai 2025 , et la l'acheteur actuel a des problèmes de boite a vitesse c'est une automatique il m'a contacter car il avait les anciennes factures a mon nom , je lui confirme n'avoir eu aucun problème du temps ou j'ai été propriétaire de ce véhicule . il a donc comme problème une boite a vitesse automatique en panne depuis qu'il a fait faire la vidange de celle -ci par un garagiste . et c'est depuis que la panne est survenu il a changé l'huile la boite et elle était de couleur correct et sans débris quelconque , après 100 km elle a bloqué , il a refait la vidange et la la couleur de l'huile est plus du tout propre es ce que le vice caché s'applique ou c'est le garagiste qui sera responsable?

ce garagiste a retirer ensuite la boite de vitesse du véhicule sans pour autant la démonter .

Par **Chaber**, le **16/06/2025** à **19:14**

Bonjour

Vous n'etes plus concerné par ces poroblèmes. Dans les ventes automobiles entre particuliers il appartient à l'acquéreur de prouver le vice caché par une pexpertise juridique.

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2025** à **19:22**

Bonjour et bienvenue,

Vous avez vendu ce véhicule en 2023, votre acquéreur a fait des réparations lui même et l'a conservé 20 mois, nous pouvons aussi supposer qu'il a roulé avant de le revendre...

Pourquoi évoquez vous un vice caché ?

Pour rappel, un vice caché n'est pas apparent lors de l'achat et n'aurait pas pu être découvert par un examen normal et attentif du bien.

Ce problème de boite de vitesse peut très bien être survenu récemment. il serait difficile de

vous demander réparation des dommages.

Par **janus2fr**, le **17/06/2025** à **06:56**

Bonjour,

Vous n'êtes pas partie prenante dans la vente de ce véhicule. Si l'acheteur veut se retourner vers quelqu'un, c'est vers son vendeur, pas vers vous.